Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Publié le
ID : 060-216004259-20190411-DEL102019-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MORIENVAL

Séance du 11 avril 2019

N° 10/2019

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 15

Présents : 9

Absents : 6

Nombre de suffrages exprimés : 12
Pour : 12
Contre : 0
Abstentions : 0

Date de convocation
05/04/2019

Date d'affichage
05/04/2019

L'an deux mil dix-neuf, le 11 avril 2019 à 20h00, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué le 05/04/2019, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du maire, Hubert BRIATTE

Etaient présents :
M. RIGOLET Michel ; Mme RULENCE Dorothée, M. MARTINEZ Laurent, Mme QUIGNAUX-MOINAT Laetitia, Mme VILLEMAINE Véronique, M. LECHEVALIER Gilles, M. PEIFFER Philippe, Mme SOLINAS Brigitte,

Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés et Procuration(s) :

- M. FERRY Dominique donne pouvoir à Hubert BRIATTE
- Mme CHARTIER Florence donne pouvoir à Mme RULENCE Dorothée
- Mme Isabelle VILAIN donne pouvoir à Mme SOLINAS Brigitte

Etai(ent) excusé(s) : M. KOUAOVI Éric
Etai(ent) non excusé(s) : Mme PARENT Nathalie, Mme MAROT Catherine

A été nommé(e) comme **secrétaire de séance :** M. RIGOLET Michel

OBJET

VOTE DES TAXES COMMUNALES 2019 :

Le Maire rappelle au conseil municipal les taux communaux de 2018 et propose de ne pas augmenter le taux des 3 taxes suivantes pour 2019 :

- TAXE HABITATION : 14.23 %
- TAXE FONCIERE S/ PB : 16.99 %
- TAXE FONCIERE S/PNB : 53.15 %

Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de ne pas augmenter les taux communaux pour 2019

Ainsi fait et délibéré le 11/04/2019, À Morienval
Pour extrait certifié conforme et exécutoire

Le Maire,

MAIRIE DE MORIENVAL (Oise)

Hubert BRIATTE

COMMUNE : 430 MORIENVAL

ARRONDISSEMENT : 60 SENLIS

TRESORERIE SPL : TRESORERIE DE CREPY EN VALOIS

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 1259 COM (1)

TAUX FDL 2019

ETAT DE NOTIFICATION DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES LOCALES POUR 2019

I – RESSOURCES FISCALES A TAUX CONSTANTS

	Bases d'imposition effectives 2018 ① (1)	Taux d'imposition communaux de 2018 (2)	Taux d'imposition plafonnés 2019 ② (3)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ③ (4)	Produits à taux constants (col.4 x col.2 ou col.3) (5)
Taxe d'habitation.....	1 661 383	14,23	>>>	1 716 000	244 187
Taxe foncière (bâti).....	987 606	16,99	>>>	1 013 000	172 109
Taxe foncière (non bâti).	133 171	53,15	>>>	136 400	72 497
CFE.....			>>>		0
				Total :	488 793

Bases de taxe d'habitation relatives aux logements vacants : ④ >>>

Bases de taxe d'habitation sur les résidences secondaires : ④b >>>

II - DECISIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

1. PRODUIT DES TAXES DIRECTES LOCALES ATTENDU POUR 2019 ⑤

418 714 (⑥ Produit nécessaire à l'équilibre du budget) - 22 633 (Total allocations compensatrices) - (Produit taxe additionnelle FNB ⑦) - (Produit des IFER ⑧) - (Produit de la CVAE ⑨) - (TASCOM ⑩) - (DCRTP ⑪) - (Versement GIR ⑪) + 92 712 (Prélèvement GIR ⑪) = 488 793 (Produit attendu de la fiscalité directe locale (à reporter colonne 7)) + (Produit attendu de la majoration ④b TH des résidences secondaires)

2. CALCUL DES TAUX 2019 PAR APPLICATION DE LA VARIATION PROPORTIONNELLE

Si l'un des taux de référence (col.9) excède le plafond inscrit col.3 (ou, à défaut, col.15 page 2) une variation différenciée des taux doit obligatoirement être votée.

	Taux de référence de 2018 (col.2 ou 3) (6)	COEFFICIENT DE VARIATION PROPORTIONNELLE ⑫ (7 / 8)	Taux de référence 2019 (col.6 x col.8) (9)	3. TAUX VOTES ⑫ (10)	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 ⑤ (11)	Produit correspondant (col.10 x col.11) (12)
Taxe d'habitation.....	14,23	Produit attendu 488793 / Produit à taux constants 488 793 = 1,000000 (6 décimales)	14,23	14,23	1 716 000	244 187
Taxe foncière (bâti).....	16,99		16,99	16,99	1 013 000	172 109
Taxe foncière (non bâti).	53,15		53,15	53,15	136 400	72 497
CFE.....	>>>					
La diminution sans lien des taux a-t-elle été décidée en 2019 ? (indiquer OUI/NON dans la cellule ci-contre) :					Produit fiscal attendu	488 793

A BEAUVAIS

Le DIRECTEUR DEP. DES FINANCES PUBLIQUES

ROBERT FORTE

le 13 MARS 2019

Le préfet,

le

MINISTÈRE DE L'ACTION ET DES COMPTES PUBLICS

A Morienval

Le maire,

le 12/04/2019

MAIRIE DE MORIENVAL

FEUILLET A RETOURNER AUX SERVICES PREFECTORAUX EN TROIS EXEMPLAIRES ACCOMPAGNÉ DE LA DÉLIBÉRATION DE VOTE DES TAUX

Envoyé en préfecture le 18/04/2019
Reçu en préfecture le 18/04/2019
Publié le
ID : 060-216004259-20190411-DEL102019-DE

S²LO